



RÉPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

ÉCOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GÉOLOGIE
(E M I G)

Établissement public à caractère scientifique, culturel et technique

Niamey, le 29 juillet 2026

COMMUNIQUÉ 1

CONCOURS D'ENTRÉE AU CYCLE DE TECHNICIEN GRADE LICENCE
SESSION D'AOÛT 2026 — ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

Le Directeur Général de l'École des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG) a l'honneur d'informer le public que le concours d'entrée au cycle de technicien grade Licence de l'EMIG, au titre de l'Année Académique 2026-2027, **session d'août 2026**, se déroulera **le 28 août 2026 à l'EMIG**.

Concours : 28 août 2026, à l'EMIG
Dépôt des dossiers : Du 06 au 20 août 2026 à 17h, délai de rigueur

OPTIONS DE LICENCE PROPOSÉES

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1. Informatique Génie Logiciel (OIGL) | 6. Électrotechnique (OET) |
| 2. Automatique et Informatique Industrielle (OAI) | 7. Bâtiment et Travaux Publics (OBTP) |
| 3. Énergies Renouvelables (OER) | 8. Prospection et Géotechnique (OPG) |
| 4. Électromécanique (OEM) | 9. Eau et Environnement (OEE) |
| 5. Mécanique Engins TP (OMETP) | 10. Environnement Minier (OMV) |

CONDITIONS D'ADMISSION

Le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un Baccalauréat des séries scientifiques (C, D, E), techniques (F1, F2, F3, F4) ou professionnelles (dans le domaine de l'électricité, de l'énergie, de la mécanique, de l'informatique, des mines, de l'eau, du génie civil...), ou de tout autre diplôme jugé équivalent.

ÉPREUVES

- **Épreuve 1 — Mathématiques** (toutes les séries), le 28 août 2026 : durée 4h (8h-12h), coefficient 4 ;
- **Épreuve 2 — Physique-Chimie ou Technologies** au choix, le 28 août 2026 : durée 3h (15h-18h), coefficient 3.

*N.B. : - l'appel des candidats se fera 30 minutes avant le début de chaque épreuve ;
- le candidat doit être muni d'une pièce d'identité*

DÉPÔT DES DOSSIERS

Le dépôt peut se faire directement à l'EMIG, **du 06 au 20 août 2026 à 17h, délai de rigueur**.

COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande adressée au Directeur Général de l'EMIG ;
- une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- une copie certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- une copie certifiée conforme de l'attestation d'admission au baccalauréat ou de tout autre diplôme équivalent ;
- une copie certifiée conforme du relevé de notes du BAC ;
- un certificat de visite et de contre-visite datant de moins de trois mois ;
- deux (2) photos d'identité récentes ;
- le reçu de paiement des frais de dossier, soit 10.000 F CFA (non remboursable).

Dr INOUSSA Maman Maïrouhi,
Maitre de Conférences
Le Directeur Général
732 Niamey-Niger